



# BULLETIN D'ADHÉSION INDIVIDUELLE 2023/2024

Je soussigné(e)

né(e) le

demeurant à

Téléphone

E. mail (obligatoire)

demande à adhérer à l'association « Randonnées toulousises ».

J'ai noté que la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Je m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai.

- Je choisis la licence avec abonnement à 4 n° de Passion Rando Magazine je verse donc la somme de **50,25 €**
- Je ne souhaite pas m'abonner au magazine « Passion Rando », je ne verse donc que le montant de la licence et l'adhésion à l'association soit **40,25 €**

**Certificat médical** : obligatoire pour toute nouvelle adhésion, accompagné d'un certificat médical<sup>(1)</sup> d'absence de contre-indications à la pratique des activités de marche, de randonnée et activités connexes. Ce certificat doit être daté de moins de 6 mois. Après une interruption de 2 saisons ou plus, ce certificat est à nouveau obligatoire.

Pour le renouvellement annuel, vous devez simplement nous fournir l'attestation<sup>(1)</sup> qui certifie que vous avez répondu en toute honnêteté **NON** à toutes les questions de l'auto-questionnaire personnel de santé.

Dans le cas contraire, vous devez fournir un certificat médical<sup>(1)</sup> d'absence de contre-indications à la pratique des activités de marche, de randonnée et activités connexes.

Fait à

Reporter manuellement la mention « lu et approuvé »

Le

Signature

(1) Aucune adhésion ne sera enregistrée si l'attestation ou le certificat médical ne sont pas joints.

## ASSURANCE INDIVIDUELLE (IRA)

Cette garantie est apportée par la licence FFRP dont la détention est obligatoire pour adhérer aux Randonnées Toulousises.

Catégories	Licence 2024	Passion Rando	Cotisation association	Total	sans abonnement à Passion Rando	Observations
Renouvellement d'adhésion	28,25 €	10,00 €	12,00 €	<b>50,25 €</b>	<b>40,25 €</b>	Assurance individuelle de responsabilité civile + Dommages corporels
Nouvelle adhésion -60 ans	28,25 €	10,00 €	12,00 €	<b>50,25 €</b>	<b>40,25 €</b>	
Nouvelle adhésion 60 ans et +	<b>13,25 €</b>	<b>10,00 €</b>	<b>12,00 €</b>	<b>35,25 €</b>	<b>25,25 €</b>	

## AIDE A LA LICENCE 2023-2024

Pour tout(e) nouvel(le) adhérent(e) âgé(e) de 60 ans minimum (qui n'a jamais été licencié(e) à la FFRandonnée) résidant en Meurthe-et-Moselle, le club accorde une remise de 15 euros sur la licence.